

Comité technique ministériel du 10 juillet 2012
Discours de Madame Aurélie Filippetti,
Ministre de la culture et de la communication

Madame, Monsieur,

Je veux d'abord, à nouveau, vous saluer et vous dire le plaisir que j'ai à vous retrouver à l'occasion de la 1^{ère} réunion du comité technique ministériel depuis l'élection de François Hollande à la Présidence de la République et la constitution du nouveau gouvernement dirigé par Jean-Marc Ayrault.

Nommée ministre de la culture et de la communication, je mesure l'honneur qui m'est fait et la responsabilité qui est la mienne.

Non seulement d'être au cœur du changement que nous entendons désormais porter conformément aux engagements pris devant les français en mai et juin dernier ;

Mais aussi d'assumer cette responsabilité particulière de conduire la politique gouvernementale dans ce large – et si essentiel – champ de responsabilité.

La culture est notre bien commun

La culture est un enjeu central d'une société moderne, qui doit donner sa place à la création et aux artistes.

Dans les 10 dernières années la politique conduite par les précédents gouvernements a creusé un fossé croissant entre les discours tenus et une réalité qui les contredisait. On a démantelé au lieu de construire, opposé au lieu de rassembler, autour de ce qui est, sans doute, l'un des plus importants biens communs partagés par tous les Français et auxquels ils sont très attachés : leur patrimoine et leur culture, vivante et riche de la diversité de ses expressions, de ses monuments, de ses œuvres, de ses équipements, de ses manifestations.

La culture est notre avenir

Une société responsable prépare son avenir et cet avenir c'est celui de nos enfants. C'est en cela que la formation artistique dès le plus jeune âge est essentielle, j'y reviendrai.

Nous devons tenir compte aussi des bouleversements liés à la révolution numérique et parier sur la vitalité de la création à l'heure de ces nouvelles pratiques, comme nous avons soutenu efficacement le cinéma et le livre il y a 15 ans. C'est le deuxième acte de l'exception culturelle que nous devons écrire, et porter dans une parole européenne.

Face au danger de l'asphyxie, le pari de l'imagination

Il est urgent de faire bouger les lignes, de réfléchir à l'horizon de cinq ans, de dix ans, sans tabou ni a priori et de considérer la situation de crise que nous affrontons comme un atout et non comme une fatalité.

Comme l'a dit récemment le Premier Ministre, " la culture c'est l'avenir, le redressement" ; "La crise ne rend pas la culture moins nécessaire, elle la rend plus indispensable".

Faire bouger les lignes c'est revoir le fonctionnement de nos institutions. Rajeunir les conseils d'administration, les modes de nomination, la structure des labels. C'est s'interroger sur l'état de nos forces et des capacités de production de nos établissements. Pourquoi les marges artistiques ont-elles diminué drastiquement dans les 10 dernières années ? Pourquoi la diffusion des spectacles subventionnés est-elle si faible ?

Inventer c'est aussi questionner notre rôle, nous ministère, administration, DRAC, établissements et la façon dont nous devons accompagner les acteurs du monde de la culture dont nous devons être les premiers soutiens.

Je veux redonner sens et ambition à un ministère affaibli par dix années de restriction et de désengagement, mais aussi dix années centrées sur la réflexion budgétaire et non sur le sens de notre action. Je veux susciter l'inventivité d'abord du côté des services de l'Etat et de ses opérateurs. Comment favoriser également le singulier et l'expérimental ? Je crois à la mise en valeur des bonnes pratiques qui ne sont pas toujours les plus partagées et je veux me battre pour toujours plus de démocratisation : c'est un combat permanent à mener.

Le changement c'est peut-être aussi sans doute abandonner l'idée que l'action culturelle du gouvernement se limite à ces milliers d'outils de communication sur papier glacé, ces tonnes de documents qui flattent surtout ceux qui les écrivent, c'est retrouver des marges de manoeuvre mais aussi aller sur les champs de manoeuvre, être dans les régions, sur les routes, plus proches de ceux qui font l'effort culturel, qui créent la dynamique de la conservation comme de la création, abandonner un certain confort pour plus de solidarité, de mise en partage et finalement de créativité.

C'est inscrire cette politique dans un rapport plus responsable entre un Etat restauré et des collectivités agissantes avec qui il faut co-construire. C'est regarder davantage ce qui se passe chez nos voisins, bâtir une maison européenne commune. C'est là aussi une part du travail que nous mènerons avec mes collègues du gouvernement.

Cette ambition, je la porte au nom du gouvernement car je suis convaincue que le ministère de la culture et de la communication n'est pas un ministère accessoire, une variable d'adaptation. Qu'il doit être au cœur des politiques publiques, fer de lance de l'innovation, de la modernité au service de tous, de la solidarité, des valeurs qui forgent notre République, unissent les citoyens qui y vivent autour d'un patrimoine en perpétuelle création.

Pour parvenir à cet objectif dont je mesure le caractère ambitieux, je souhaite mettre en œuvre plusieurs chantiers à court ou moyen terme .

Je veux en évoquer ici quelques uns, pour chacun des grands secteurs qui constituent notre ministère :

Une politique nationale d'éducation artistique :

Partout sur les territoires se développent des initiatives ayant toutes comme dénominateur commun de vouloir rapprocher les œuvres, les artistes des populations et de favoriser la rencontre vivante avec l'art, le patrimoine et la culture. Ces initiatives témoignent de l'engagement tant de l'Etat que des collectivités territoriales et des différents milieux professionnels. Pour autant si les situations et les réalités sont inégales, et surtout méconnues, l'heure est arrivée aujourd'hui d'affirmer une nouvelle ambition nationale pour l'éducation artistique et culturelle.

La mission fondatrice -" rendre accessible au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité"- met en tension depuis l'origine l'ensemble des politiques du ministère de la

culture, dans une recherche d'équilibre entre le soutien à l'offre (création artistique et valorisation du patrimoine) et la réduction des inégalités d'accès à l'art et à la culture. Par ailleurs la prise en compte des publics dits « éloignés » a donné lieu à de nombreuses initiatives interministérielles volontaristes, ouvertes à l'innovation et dont on peut dire qu'elles ont permis le maintien d'un lien vivant, d'une appétence pour l'art et la culture dans un monde où l'offre a considérablement augmenté notamment depuis le développement des technologies de l'information.

Le cœur de cette politique a porté sur l'enfant et le jeune d'âge scolaire en espérant toucher le plus grand nombre. Aujourd'hui enfin, l'éducation artistique et culturelle, est intrinsèquement liée aux enseignements artistiques à l'école, (musique, arts plastiques, options au lycée- de spécialité ou facultatives- et le nouvel enseignement de l'histoire des arts). Ces enseignements sont une composante importante de l'EAC, qui relève pour l'essentiel du ministère de l'EN, seules les options de spécialités étant en coresponsabilité y compris financière MCC/EN.

Il convient donc que l'Etat continue d'assumer ce rôle d'impulsion, mais face à l'importance des besoins et surtout compte tenu de l'évolution induite par le numérique, et des changements très rapides des comportements notamment des jeunes, de nouvelles voies sont à explorer, en partant des besoins des territoires et en lien avec les collectivités, au moins au niveau des EPCI., échelle d'action la plus performante.

En terme de méthode, le changement tiendra d'une part, à la dimension clairement interministérielle du travail de refondation que j'entreprends, au delà du Ministère de l'Éducation National, avec lequel je vais bien sur construire ce projet.

D'autre part, il faut absolument inverser la démarche pour quelle soit pleinement efficace : le projet du Gouvernement consiste à prendre totalement en compte l'initiative locale et à considérer l'implication historiquement déterminante des collectivités territoriales (villes, intercommunalités, conseils généraux conseils régionaux). Ce levier est essentiel pour faire évoluer les initiatives volontaristes et tendre à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

L'éducation artiste et culturelle doit donc faire partie du nouveau « pacte territorial » entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales, dans cet objectif partagé de généralisation et d'innovation. La stratégie de l'Etat doit elle-même être territorialisée dans toutes ses dimensions, et à toutes les étapes. C'est la condition de la réussite.

Une politique ambitieuse en matière de patrimoine :

S'agissant des politiques en matière de patrimoine, je souhaite faire reposer notre action sur 4 priorités :

D'abord, faire aimer le patrimoine aux publics qui n'en sont pas familiers

Le patrimoine français est l'un des plus riches au monde. Cette richesse est de plus en plus appréciée, puisque la fréquentation des plus grands musées et des monuments les plus prestigieux s'est beaucoup accrue depuis une dizaine d'années. Mais on a eu trop tendance, jusqu'ici, à juger l'efficacité des institutions patrimoniales à la seule aune de l'augmentation du nombre des visiteurs. Or, dans ce domaine comme dans d'autres, le service public ne peut se réduire à une simple logique du chiffre.

Les études statistiques menées par le ministère de la culture montrent que si certains sites sont visités par l'ensemble des catégories sociales, la fréquentation de la plupart des institutions patrimoniales demeure largement, comme il y a quarante ans, une pratique des

publics les plus aisés et les plus éduqués. Ces publics ont bien entendu toute leur place dans ces institutions, mais il n'en reste pas moins que le constat est préoccupant : l'objectif de démocratisation fixé par Malraux au ministère de la culture n'est pas encore pleinement atteint.

Il nous faut aussi revenir aux principes originels du ministère : rendre accessibles à tous les chefs d'œuvres de l'art.

Avec un objectif : que l'épanouissement personnel suscité par l'accès à ces chefs d'œuvre contribue à la construction d'une vie collective plus harmonieuse. La culture est une éducation à la citoyenneté. Or, le public ne peut tirer tout le profit des œuvres auxquelles il accède sans médiation. Et cette médiation est particulièrement nécessaire pour celles et ceux qui n'ont pas eu la chance d'accéder à un niveau d'éducation élevé.

Les institutions patrimoniales ont déjà considérablement œuvré en faveur de ces publics moins favorisés et il existe, dans ce domaine, des réalisations remarquables. Mais cette action doit être désormais la priorité absolue de ces institutions.

Il ne s'agit plus de battre, d'année en année, des records de fréquentation, mais d'amener à une véritable pratique culturelle les publics qui en sont le plus éloignés. Ce sont d'ailleurs ces publics qui feront largement la fréquentation de demain.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, je souhaite que nous nous appuyons sur les métiers du patrimoine

Cette conquête des nouveaux publics ne pourra se faire sans la mobilisation de celles et ceux qui font vivre les institutions patrimoniales au quotidien.

Par leurs connaissances et leur expérience, ils sont les acteurs fondamentaux de cette médiation entre l'œuvre et le public. Agents d'accueil et de surveillance, conservateurs, documentalistes, toutes et tous ont un rôle essentiel à jouer.

L'engagement des professionnels du patrimoine est déjà remarquable : on ne choisit pas ce domaine par hasard et le dynamisme de nos institutions patrimoniales, malgré des moyens souvent limités, repose grandement sur la force de leur vocation. C'est en s'appuyant sur eux qu'il faut remettre sur le métier cette œuvre de démocratisation encore inachevée.

Il nous faut aussi repenser la programmation des projets patrimoniaux

Il faut faire preuve d'une exigence particulière dans le choix des initiatives en prenant les priorités politiques, sociales, territoriales, culturelles, mais aussi le poids que le portage d'un grand projet fait peser sur le budget du patrimoine au détriment, il faut bien le dire, des institutions existantes et notamment des moins bien dotées.

Ce poids est non seulement financier, mais aussi humain, les besoins en personnels des nouveaux projets s'imputant sur les emplois affectés dans les autres institutions et entraînant, de plus en plus souvent hélas, la fermeture de certains espaces faute de personnel de surveillance.

Dans ce contexte, les projets devront être revisités à l'aune des priorités du gouvernement. Certains devront être revisités, voire abandonnés lorsqu'ils ne correspondent pas à ces orientations. L'heure n'est plus dans le contexte budgétaire que vous connaissez et que l'on ne peut mettre raisonnablement de côté quelque soit notre passion pour la culture, l'heure n'est plus à la multiplication des projets dispendieux.

Là encore il faut pouvoir réexaminer les choses avec cohérence, respect pour les sujets abordés, et raison.

Faute de temps, je ne peux évoquer ici, d'autres sujets essentiels tels l'archéologie que nous avons évoqués, lors des entretiens qui ont précédé ce comité technique ministériel. Mais je veux réaffirmer ma détermination à mettre en œuvre les engagements pris à l'occasion de mon intervention, il y a quelques jours, lors des Journées nationales de l'archéologie.

Une loi d'orientation pour la création :

Je place le soutien à la création au cœur de notre politique. Je suis d'ailleurs particulièrement heureuse d'avoir pu, conformément aux engagements pris par le Président de la République avant même son élection, dans un contexte budgétaire particulièrement tendu, obtenir la reconstitution des crédits de l'Etat pour le spectacle vivant. Cette mesure, tout à fait exceptionnelle, pour 23,5 millions d'euros, marque l'attachement du Président de la République, du Premier ministre et, au-delà, de l'ensemble du gouvernement, à la défense de la culture et de la création dans notre pays.

Je compte poursuivre cette démarche puisque le processus de reconstitution peut se poursuivre jusqu'à la fin de l'année : ma priorité est de régler dans les mêmes termes la situation des arts plastiques, en particulier pour les FRAC et les centres d'art, le plus vite possible et en tout cas dans un horizon de 2 mois.

Dans un monde qui semble s'occuper du *toujours plus matériel* ou du *toujours plus d'individualisme* et qui subit, avec la crise, une montée des intolérances et de la précarité, il faut redonner du sens à nos politiques et de l'ambition aux acteurs et concevoir des dispositifs suffisamment généreux pour être évolutifs.

C'est pour y parvenir, que je souhaite soumettre au Parlement une loi d'orientation sur la création.

Il est, en effet, essentiel que la représentation nationale puisse débattre de cet enjeu majeur, qu'elle participe à l'établissement des principes de son soutien.

Ce projet de loi devra permettre de décrire les outils, les modes de soutien, et d'organiser la coordination des interventions publiques.

Cette loi d'orientation permettra d'énoncer et d'explicitier les objectifs et les moyens de la politique nationale en faveur de la création et notamment du spectacle vivant. Elle établira les fondements et les responsabilités respectives de l'Etat et des collectivités territoriales tout en inscrivant les modalités d'une meilleure coordination de ces politiques, des modes de financement comme des dispositifs.

Avant tout, il nous faut bâtir un outil d'incitation et de consolidation du secteur qui permette d'ouvrir aux enjeux d'avenir. C'est à nous d'en arrêter non seulement le périmètre mais également les points nodaux.

Il peut s'agir aussi bien de la question des droits moraux ou patrimoniaux que des questions de formation et d'accompagnement des carrières et parcours d'artistes. Elle comportera notamment un volet social.

De tout cela nous devrons discuter, avec un objectif de présentation au Parlement en 2013. C'est pourquoi je proposerai prochainement une méthode et un calendrier qui permettra à chacun de s'exprimer. Nous engagerons ces travaux et les modalités de cette concertation pratique en septembre.

Je ne peux parler du spectacle vivant mais aussi du l'audiovisuel et du cinéma, sans évoquer le régime d'assurance chômage des intermittents. Vous le savez, la convention UNEDIC qui en fixe le cadre arrive à échéance le 31 décembre 2013.

Je souhaite, que préalablement à l'ouverture des négociations qui devront être conduites, une évaluation du dispositif actuel, non seulement en termes financiers mais aussi sociaux économiques et culturels soit conduite d'ici au début 2013 afin d'éclairer les discussions qui seront alors ouvertes.

Cette mission permettra de mieux en mesurer tous les impacts afin d'éclairer parfaitement les négociations qui suivront.

L'audiovisuel et le cinéma :

le premier objectif est de restituer l'indépendance de l'audiovisuel public, mise à mal au cours du quinquennat précédent. Je proposerai ainsi, d'ici à la fin de l'année, un projet de loi sur l'audiovisuel qui rétablira notamment la désignation des présidents des entreprises de l'audiovisuel public par une autorité indépendante. Les questions des partenariats avec ces entreprises, des contrats d'objectifs et de moyens qui les lient à l'Etat, de leurs cahiers des charges, devront également être discutées.

D'autres chantiers sont devant nous tels ceux du financement de l'audiovisuel ou de la radio numérique terrestre.

Vous le savez aussi, nous travaillons avec le ministre des affaires étrangères, sur la situation de l'audiovisuel de la France. Une mission a été confiée, dès le 5 juin, à Jean-Paul Cluzel. Il a rendu ses conclusions et des décisions seront prises dans les tous prochains jours par le gouvernement. Je peux vous l'annoncer, l'ensemble des organisations syndicales représentées dans les entreprises concernées vont être reçues dans la semaine pour les informer du projet du gouvernement et dialoguer avec elles

S'agissant du cinéma, les échéances sont avant tout communautaires.

Je souhaite donc :

- différer l'adoption de la nouvelle Communication cinéma prévue au second semestre 2012 afin que la Commission européenne se donne le temps de développer une approche qui reflète une vision partagée avec les Etats membres de la culture et de la nature spécifique du secteur, et de réaliser une évaluation précise des conséquences que ses propositions auraient sur le cinéma européen,
- **p**réserver les fondamentaux qui ont conduit à la mise en place du compte de soutien en 1946 et à une véritable industrie cinématographique puis audiovisuelle en France, en pérenniser les ressources, notamment la taxe sur les services de télévision partie « distributeurs »,
- repenser l'éducation au cinéma à l'heure du grand projet « Education artistique et culturelle ».
- favoriser la transmission d'œuvres passées, présentes et à venir : encourager les œuvres innovantes, et leur adaptation aux supports de diffusion actuels, finaliser la numérisation de nos salles de cinéma, encourager la préservation patrimoniale des œuvres.
- réfléchir à une chronologie des médias plus adaptée notamment aux évolutions technologiques, dans le respect des apports économiques de chacun à la création.

Je pourrai prolonger sur chacun des secteurs mais je veux juste vous dire que quelque soit les champs d'intervention; les arts plastiques, l'architecture, le design, les musées, ce seront les mêmes axes stratégiques, la même volonté de refonder l'action du ministère, le même souci de coopération avec les collectivités, qui seront à l'œuvre.

Cela concerne les services publics comme les industries ou les commerces culturels pour lesquels le ministère joue un rôle d'impulsion, de protection, d'encadrement.

Je pense notamment au rôle central à mes yeux des politiques publiques de soutien au livre et à la lecture.

Vous le savez, le livre, la lecture sont la clé d'accès à toutes les autres pratiques culturelles. C'est la raison pour laquelle, dès mon arrivée, j'ai rencontré tous les professionnels et les élus, je me suis engagée à défendre le réseau si précieux des libraires indépendants en mettant en œuvre immédiatement la baisse de la TVA à 5,5% annoncée par le Président de la République.

Je me battraï y compris au niveau de l'Europe car il en va de la diversité de la création.

Je souhaite également que le ministère consente un effort particulier pour remettre à niveau les moyens des écoles d'art et d'architecture qui ont été très malmenées. Des propositions seront faites dans ce sens dans les prochaines semaines. J'entends également y développer la recherche – qui doit retrouver toute sa place au sein du ministère lui-même – et les ouvrir plus encore à l'international.

Un nouveau partenariat avec les collectivités locales :

Vous l'avez noté, c'est là un axe transversal de l'action que je veux conduire.

Si les collectivités locales ont largement renforcé, au cours des 3 dernières décennies, leur action propre, nous avons la responsabilité de définir, avec elle, dans le cadre du futur acte 3 de la décentralisation annoncé par le gouvernement, un nouveau partenariat culturel, autour de projets partagés, dans le respect du rôle de chacun et, particulièrement, des missions d'impulsion, de soutien mais aussi de contrôle d'un Etat qui ne doit pas être, dans le champ culturel non plus, que parisien.

Je veux donc réaffirmer devant vous, comme je l'ai déjà fait, à deux reprises, devant les DRAC et à nouveau, il y a quelques jours devant les personnels de la DRAC Bretagne, le rôle essentiel des directions régionales des affaires culturelles dans la conduite des politiques culturelles.

Cela signifiera la construction de nouvelles relations avec les régions, les départements, les communes et les intercommunalités pour mieux définir le rôle de chacun, l'appui réciproque que nous pouvons apporter aux actions de chacun dès lors qu'elles répondent à un objectif partagé.

Je rencontrerai d'ailleurs, dans quelques jours, ma collègue Marylise Lebranchu, en charge notamment du dossier important de la décentralisation pour évoquer ces perspectives avec elle.

Les moyens du ministère

Vous comprendrez que je ne veuille conclure mon propos sans évoquer les moyens du ministère de la culture et de la communication pour conduire son action et l'ensemble des projets ambitieux que je viens d'esquisser devant vous.

Je le dirai sans ambages, le gouvernement précédent a, au cours des 5 dernières années – et même, pour aller au fond de ma pensée au cours de la dernière décennie – saigné à blanc le ministère de la culture et de la communication devenu une variable d'adaptation. Au point que certains en étaient venus à s'interroger sur le sens même de l'existence de notre ministère.

Je sais la souffrance de nombre d'agents dans ce contexte.

Je mesure aussi le sens de l'Etat, l'attachement à leurs métiers, qu'il leur a fallu pour assumer dans ces conditions, face à tant de vents contraires, les missions essentielles de service public dont nous sommes dépositaires.

J'ai conscience aussi de la place de leur mobilisation pour tenter de préserver l'essentiel.

La situation que nous ont laissée nos prédécesseurs, l'état de notre pays, de son économie, de son corps social sont vous le savez, très dégradés.

La France fait face à un déficit budgétaire considérable, à un déficit record.

Conformément aux engagements pris, le gouvernement entend ramener les finances publiques à l'équilibre d'ici à 2017 ce qui impliquera, évidemment, des efforts importants et que je ne saurais nier.

Mais, à la différence de nos prédécesseurs nous entendons que ces efforts soient dictés par la justice sociale, l'équité et des priorités politiques clairement affichées.

Dans ce contexte, les principes de l'élaboration du budget 2013 ont été rendus publics : - 2,5% d'emplois publics hors secteurs prioritaires (éducation, police, justice) et – 7% de crédits.

C'est dans ce cadre très contraint que se discutent les arbitrages budgétaires, ministère par ministère.

Pour ma part, je me bats tant en ce qui concerne les emplois que les moyens budgétaires, pour que les spécificités du ministère de la culture et de la communication soient pleinement prises en compte.

Non seulement quant à ses missions, dont certaines me paraissent relever du secteur prioritaire de l'enseignement, mais aussi à ses besoins, à ses enjeux, à l'état très dégradé de la situation que j'ai trouvée en arrivant. Et de façon, aussi, à pouvoir faire face aux impasses budgétaires de nos prédécesseurs sur des engagements annoncés mais qui n'étaient purement et simplement pas financés.

Les arbitrages ne sont pas pris. Nous le savons tous, nous devons faire notre part d'efforts. Mais je me battrai jusqu'au bout pour que nos spécificités soient entendues et prises en compte.

Mon maître mot est la transparence : je vous dirai, le moment venu, quelles sont les décisions et je débattrai avec vous de leur mise en œuvre. Si des efforts doivent être consentis, nous débattons ensemble des conditions de leur mise en œuvre : où, qui et comment sera concerné.

Sans attendre et afin de mieux mesurer l'état de la situation, je vais demander à l'inspection générale des affaires culturelles de conduire une mission d'évaluation de la RGPP et de ses effets au ministère de la culture et de la communication. Je souhaite que vous soyez

auditionnés dans ce cadre. Et ce rapport sera présenté et débattu devant vous, au sein même de cette instance.

Au-delà, je veux redonner toute leur place aux comités techniques comme d'ailleurs aux autres instances où siègent des représentants du personnel.

Vous le savez, le gouvernement a fait du dialogue social, l'une de ses priorités.

La conférence sociale qui se tient depuis hier témoigne de cette démarche.

Dans notre ministère, j'ai souhaité placer ce dialogue social au cœur de mon action.

Vous avez été reçus, dès les premières semaines, par ma directrice de cabinet et le conseiller social. J'ai rencontré la plupart d'entre vous avant cette séance que j'ai voulu consacrer exclusivement aux orientations du gouvernement, à mes orientations, pour notre ministère.

Cette démarche se poursuivra, évidemment.

Je présiderai, régulièrement, et en tous cas chaque fois que cela paraîtra nécessaire, le comité technique ministériel. Mes collaborateurs, à commencer par Daniel Guérin, avec l'appui de l'administration, seront au quotidien vos interlocuteurs et je leur ai donné comme feuille de route une écoute attentive, un dialogue nourri, dans le respect du rôle et des positions de chacun.

J'ai par ailleurs demandé à ce qu'une note soit préparée à l'endroit de l'ensemble des responsables afin d'insister sur l'importance du dialogue social, du respect des instances et des organisations syndicales dans toutes les entités.

Ce qui est vrai pour l'administration centrale l'est aussi pour les administrations déconcentrées et les établissements publics. Ces derniers sont certes autonomes mais ils ne sont pas indépendants. La tutelle y sera pleinement assurée.

Je veux aussi vous dire que je ne tolérerai aucun management qui ne respecte pas les règles d'éthique. Dès mon arrivée, j'ai pris les décisions qui s'imposaient pour ce qui concerne un grand établissement public. J'entends que chacun s'attache à respecter les personnes. Cela ne remet en cause ni l'autorité hiérarchique ni le pouvoir disciplinaire. Il s'agit simplement de respect.

Je présiderai par ailleurs, dès la rentrée, un CHSCT afin de vous entendre et de lancer plusieurs grands chantiers : sur les conditions de travail, la santé au travail, l'égalité femmes/hommes et la diversité. Sur ce dernier chantier je veux dire que la diversité ne saurait être qu'un label sans déclinaison concrète et que je ne tolérerai aucune discrimination. Des mesures précises, sur ce sujet comme sur ceux que j'ai cités seront prises et appliquées.

Le chantier sur l'externalisation de certaines des fonctions au ministère de la culture et de la communication sera, pour sa part, rouvert. Il portera tant sur l'administration centrale que sur les établissements publics et devra les clauses sociales volontaristes qui devront être inscrites dans les contrats avec les prestataires dans un champ d'externalisation redéfini.

Je souhaite que nous lancions un chantier sur la revalorisation des métiers au ministère, démarche qui sera, bien sûr, encadrée par les moyens budgétaires dont nous disposerons mais qui aura aussi pour enjeu de remettre au cœur de notre action le professionnalisme des agents du ministère.

J'ai également demandé à ce que la situation des agents non titulaires soit réexaminée, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la loi relative à l'amélioration des conditions d'emplois des agents contractuels de la fonction publique. Je m'en entretiendrai avec Marylise Lebranchu s'agissant notamment de la problématique des personnels des établissements dits sur « décret liste », exclus en l'état du dispositif législatif.

Nous aurons enfin à examiner un certain nombre de situations collectives sur lesquelles vous m'avez alertés, que je ne peux lister ici tant elles sont nombreuses mais qui témoignent de l'importance du travail qui est devant nous pour rétablir le dialogue, défendre l'équité et rendre confiance aux agents du ministère qui sont, je veux conclure par ce message et vous demander de le leur transmettre comme je le ferai moi-même à chacune des occasions qui se présenteront, les premiers acteurs de la politique culturelle dans notre pays, dont je connais le professionnalisme et l'implication et à qui je veux dire toute ma confiance et ma détermination au service de notre belle cause commune et, je le sais, d'une ambition partagée : celle d'un service public culturel rénové, retrouvé, renforcé.

Je vous remercie.